

FAMILLE

Parler pour mieux communiquer

La vie de famille est synonyme de bons et de mauvais moments. A la Maison de quartier Centre, un atelier ouvert à tous nous apprend à vivre autrement ces tensions. Oui, il est possible d'envisager les relations parents-enfants différemment.

Non, tu ne peux plus jouer, viens à table tout de suite !" Quel parent n'a pas un jour prononcé cette phrase anodine ? Pour désamorcer toute querelle, la méthode pédagogique mise au point au Canada par Adèle Faber et Elaine Mazlish nous conseille plutôt de dire : "Oui, tu pourras jouer un peu après le dîner."

Partant de ce constat, des parents niortais, très intéressés par cette méthode, ont souhaité envisager autrement les relations familiales. "Pour nous, parents, apprendre à changer notre façon de nous adresser à nos enfants, c'est comme apprendre une langue étrangère" aiment à rappeler les créateurs de l'atelier des parents de la Maison de quartier Centre.

Aidés par Babeth Lecœur, animatrice, des parents ont porté le projet et l'ont défendu. Ils ont ainsi reçu le soutien de la CAF, du Comité d'animation départemental enfance famille et de la Maison de quartier. "Grâce au livre d'Adèle Faber et Elaine Mazlish, Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent, nous avons partagé un atelier de janvier à juin dernier. Au cours de sept séances qu'il était important d'effectuer dans leur ensemble,

nous avons mis en pratique les conseils très concrets donnés par les auteures. Débats, jeux de rôles et exercices écrits ont ponctué cette découverte" poursuivent-ils.

Aider les enfants aux prises avec leurs sentiments, encourager l'autonomie ou encore remplacer la punition, voilà trois thèmes que l'ouvrage – et l'atelier niortais – permettent d'aborder. "La tendance est à diaboliser l'enfant, précise un papa. Grâce aux ateliers, on comprend que tout est une question de communication. Il s'agit de jouer sur les nuances pour parvenir à une cohabitation paisible avec ses enfants. Et parfois, le livre le rappelle, une écoute attentive des enfants suffit."

Les instigateurs du projet ont aussi voulu en finir avec la sempiternelle méthode éducative transmise de génération en génération qui fait de l'adulte le juge arbitraire. "Laisser de la place aux enfants" insistent les parents. Ces derniers s'empressent cependant de prévenir, "il ne s'agit pas d'une méthode miracle, mais plutôt de petites astuces à utiliser au quotidien."

Partie prenante du projet, la Maison de quartier Centre se félicite de cette initiative. "Car notre action autour de la



Les parents et l'animatrice famille de la maison de quartier Centre nous invitent le 9 décembre

Bruno Denbord

parentalité est un axe fort" rappelle Patrick Delat, son directeur. Pratique, celle-ci met ainsi à disposition des parents un animateur qui accueille les enfants lors des ateliers.

Convaincus par cette expérience, les parents souhaitent poursuivre l'aventure. Ils proposent d'accompagner la mise en place d'un ou plusieurs ateliers. Ils créeront également en janvier un nouveau groupe d'échanges autour des jalousies et rivalités entre frères et sœurs.

"Nous, parents, parlerons toujours cette nouvelle langue avec un accent. Mais

elle peut devenir une langue maternelle pour nos enfants et leurs futurs enfants" concluent les participants. ■

David Birot

- Rens. au 05 49 24 35 44 ou csc.centreville@orange.fr
- Soirée débat "Communiquer avec ses enfants sans se fâcher, c'est possible" le 9 décembre à 20h à la Maison de quartier Centre, 7 avenue de Limoges.
- Réunion d'information le 12 janvier 2009 à 18h30 à la MPT Centre



Bruno Denbord

LE PLUS GRAND GYMNASSE NIORTAIS

3300 mètres carrés entièrement refaits pour un montant total de travaux de 242 000 euros. La salle de sport de la Venise-Verte, située près du lycée du même nom, a été totalement rénovée : nouveau sol, de qualité optimale au niveau de l'amorti, réfection de tout l'éclairage et des revêtements aux murs, du gymnase comme de la salle de musculation. Ces travaux, réalisés jusqu'en septembre, viennent s'ajouter à ceux déjà entrepris sur les vestiaires l'an passé. Rappelons que la salle de la Venise-Verte est énormément utilisée, à la fois par de nombreux clubs (tennis, ultimate, Chamois, badminton, etc.) mais aussi par les lycéens tout proches et par le centre régional d'entraînement et de formation au volley. Soit 4 900 heures d'utilisation pour la saison dernière (204 journées pleines). Et que pas moins de 12 manifestations sportives, dont 2 de niveau national, y ont été organisées l'an passé.

NOTEZ-LE

Validation des acquis de l'expérience

Fin de la session de l'année, une dernière réunion d'information publique concernant la validation des acquis de l'expérience (VAE) se tiendra le mardi 9 décembre, à 17h30, dans la salle de conférences 1 du centre Du Guesclin, place Chanzy. La VAE vous permet de valider votre expérience professionnelle ou bénévole en diplôme. Ce premier rendez-vous vous permettra de prendre connaissance du dispositif et de poser toutes les questions nécessaires avant de vous investir dans cette démarche. ■

Elections prud'homales

Vous êtes salarié, employeur ou demandeur d'emploi ? Le 3 décembre, vous pouvez élire les conseillers prud'hommes en votant dans le bureau indiqué sur votre carte d'électeur, transmise par le ministère du travail ou par correspondance. Désignés pour 5 ans, ces conseillers sont des juges, élus parmi les employeurs et les salariés, dans la section de leur activité professionnelle, qui arbitrent tout désaccord en matière de contrat de travail. Ils règlent des litiges liés à la conclusion d'un contrat, son exécution ou sa conclusion, soit en amenant les parties vers une conciliation soit en les condamnant, selon les cas. ■

Elections conseil municipal enfants

Le 11 décembre, les enfants de toutes les écoles primaires niortaises sont appelés à se rendre aux urnes pour élire leurs représentants au conseil municipal enfants. Les futurs élus, élèves de CE2 et de CM1, mèneront des actions durant deux ans, la durée de leur mandat, sur des thèmes qu'ils auront eux-même définis : environnement, handicap... Ils seront réunis

pour leur première séance plénière le mercredi 17 décembre, très officiellement, dans la salle du conseil municipal où siègent leurs aînés et se mettront immédiatement au travail... jusqu'à l'heure du goûter ! ■

Inscriptions sur les listes électorales

Les élections au parlement européen se dérouleront en juin 2009. Si vous devez voter pour la première fois ou que vous venez d'emménager à Niort, que vous soyez français ou européen, vous avez jusqu'au mercredi 31 décembre 17h30 pour vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Pour cela, vous devez vous munir d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité et fournir un justificatif de domicile. Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2009, s'ils se sont déjà fait inscrire à 16 ans pour le recensement citoyen, sont déjà inscrits d'office. ■

Tél. 05 49 78 75 03. Inscriptions à l'hôtel administratif et en mairies de quartier. Horaires d'ouverture : www.vivre-a-niort.com

QUARTIERS

Nouvel espace vert au Fief-Chapon



Budget total des travaux réalisés : 435 000 euros.

Est-ce parce qu'autrefois y gambadaient les chapons de Noël que les lieux ont reçu ce nom imagé ?! Toujours est-il que c'était encore l'an passé un terrain qui n'avait plus qu'un souvenir de gazon... Et les habitants du quartier s'étaient mobilisés pour obtenir la création d'un bel espace vert au pied de leurs immeubles. Voilà qui est fait ou presque ! Les derniers travaux devaient avoir lieu selon les conditions météo fin novembre ou début décembre : une cinquantaine d'arbres et de nombreux arbustes vont venir égayer ce tout nouveau square aménagé dans le quartier de Souché. Mais d'ores et déjà, les deux structures de jeux, très attendues par les familles locataires des immeubles d'Habitat Sud Deux-Sèvres, sont livrées aux petites gambettes de 2 à 8 ans ! De même qu'un terrain de pétanque, des tables et des bancs pour les beaux jours. Ces travaux, financés en partie par le Conseil de quartier et qui avaient fait l'objet d'une concertation, ont permis de tirer vraiment parti



de ce grand espace de 4 800 mètres carrés. Composé aux 2/3 d'un square dont les érables existants ont été conservés mais qui recevront le renfort d'une cinquantaine d'autres arbres, ce nouvel espace comprend aussi une placette. Une placette qui a été imaginée pour pouvoir accueillir des petites fêtes de quartier ou autre carnaval. Terrain de boules, tables pour le pique-nique, toboggan et balançoires, arbres de Judée et albizziers... voilà de quoi égayer la vie quotidienne dès que le soleil paraît. Si tant est que tout le monde respecte les lieux et n'y jette pas ses débris comme c'est encore parfois le cas ! ■

VBL



Le saviez-vous ?

Du nouveau au syndicat des eaux

Le syndicat intercommunal du Vivier, qui nous fournit tous les jours en eau potable, a déménagé : toujours situés à l'Espace niortais, près de l'Hôtel administratif communal, les bureaux ont changé de bâtiment et se trouvent dans l'immeuble au-dessus de l'entrée piétons du parking souterrain. Le regroupement avec les communes de Magné, Coulon et Bessines permet de mutualiser la production de notre or bleu. Et toujours en régie publique, rappelons-le. Signalons que la récente mise en place du règlement par TIP (titre interbancaire) a occasionné, de façon exceptionnelle, l'édition rapprochée de certaines factures, ce qui a pu poser problème à certaines familles. En cas de difficulté de paiement, vous pouvez contacter Nicolle Gravât, adjointe au maire déléguée et présidente du SEV. ■

Rens. Syndicat des eaux du Vivier, tél. 05 49 78 74 74 ou Nicolle Gravât, tél. 05 49 78 78 24.



ACTION SOCIALE

Des soins infirmiers à domicile gratuits

Pas toujours connu des personnes âgées ou des malades qui en ont besoin, un service du Centre communal d'action sociale propose des soins infirmiers à domicile. Gratuits pour les bénéficiaires et actifs tous les jours de l'année.

Monsieur Martin a 60 ans et une maladie de Parkinson qui le handicape dans sa vie quotidienne. Son médecin lui prescrit des soins infirmiers à domicile pour l'aider à sa toilette et à l'habillage, matin et soir. La Sécurité sociale va examiner la demande et, si elle l'accepte, va autoriser l'intervention d'une aide soignante du Centre communal d'action sociale (CCAS). Madame Durand, elle, a 37 ans et relève d'une leucémie. Pour préparer son retour à la maison, le médecin et l'assistante sociale de l'hôpital se réunissent avec l'infirmière du CCAS afin d'élaborer un protocole de soins à domicile. Là encore, ces soins seront pris en charge par la Sécurité sociale et permettront l'intervention d'une aide soignante municipale, en complément des soins médicaux d'une infirmière libérale. "Notre service n'est pas toujours connu des personnes qui pourraient en bénéficier ou de leur famille, explique Christian Jarry, le directeur du CCAS. Mais dès lors qu'un médecin estime qu'un patient en a besoin, soit parce qu'il est âgé de plus de 60 ans, soit parce qu'il a une maladie grave, notre service de soins infirmiers à domicile peut intervenir."

La prise en charge est faite par la Sécurité sociale, sous réserve de l'accord préalable du médecin conseil. Le CCAS, qui dépend de la mairie, a un agrément pour 55 places, comme l'hôpital qui propose le même service. "Nos aides soignantes sont diplômées et placées sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice, sou-

ligne Marylène L'hermite-Chesneau, responsable des services de maintien à domicile au CCAS. Elles ne font pas les soins médicaux qui sont assurés par les infirmières libérales mais, en revanche, interviennent pour tous les soins d'hygiène corporelle, la prévention d'escarres, la stimulation pour retrouver sa mobilité, le lever et le coucher, etc."

Hospitalisation

L'objectif, partagé par les autorités sanitaires et sociales et la Municipalité est de permettre aux personnes âgées d'avoir le choix, en fonction de leur état de santé : rester à domicile ou entrer dans une maison de retraite médicalisée. Et, pour les moins de 60 ans, de faciliter les retours à domicile après une hospitalisation dans le cas de maladies graves.

"Nous avons eu récemment une demande pour intervenir auprès d'un monsieur atteint de la maladie d'Alzheimer afin de libérer un peu son épouse, qui doit le soigner et le surveiller en permanence, précise Marylène L'hermite-Chesneau. Les médecins sont de précieux alliés car ils savent quels patients ont besoin de cette aide quotidienne, sans qu'ils s'agisse nécessairement de telle ou telle maladie. Les cas des personnes chez qui nous intervenons sont tous différents. Et nous pouvons proposer en complément d'autres services comme nos aides ménagères ou le portage de repas à domicile." Sachez d'ailleurs que les aides ménagères du CCAS ou le service



Un sourire, un geste, des soins quotidiens, les aide-soignantes peuvent apporter beaucoup.

de portage de repas sont accessibles à tous les Niortais de plus de 60 ans. Leur tarif dépend alors du service apporté (par exemple un ou deux plateaux repas par jour) et des ressources de la personne âgées (qui peut bénéficier d'une aide sociale). "En ce qui concerne l'aide ménagère, ce service permet une réduction d'impôt et il faut savoir que nous intervenons tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, ce qui est très important pour maintenir un lien social avec les gens isolés" ajoute le directeur du CCAS. ■

Véronique Bonnet-Leclerc

Rens. : Centre communal d'action sociale, Sophie Sabiron, infirmière coordinatrice, tél. 05 49 78 70 33.



Gare à vos oreilles

La plus belle des musiques peut importuner votre voisin. Le bruit de la scie à métaux aussi. Surtout à 7 h un dimanche matin.

La réglementation ne nous contraint pas que la nuit mais le jour aussi...



La police municipale fait des campagnes de prévention au bruit.

Bruno Dubord

Un lecteur assidu du magazine municipal a écrit à la rédaction pour demander un rappel des règles en matière de bruit. Peut-être motivé par quelque voisin qui s'adonne au bricolage à l'heure de la sieste le dimanche ou qui écoute sa musique à tue-tête à l'heure du dîner ?

Il faut savoir que contrairement à une idée répandue, il est interdit de faire trop de bruit avant 22h aussi. Pas question de faire du barouf, surtout volontairement, en journée non plus ! En fait, en ce qui concerne Niort, il faut se référer à un arrêté préfectoral du 13 juillet 2007, qui récapitule les lois du Code de la santé publique, du Code pénal et du Code de l'environnement et en étend les dispositions. "Tout bruit gênant produit sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit [...]. Les travaux



Le taille-haie ? A certaines heures seulement.

Bruno Dubord

de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage [...] ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h."

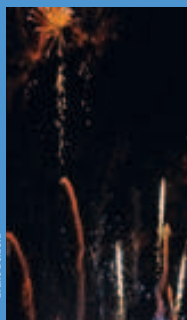
Et cette réglementation s'applique à tous les bruits de voisinage courants, excepté ceux qui proviennent d'installations ou d'activités d'importance répertoriées (réseaux publics et privés de transport, carrières ou encore "aéronefs"). Tous les bruits de voisinage "liés aux comportements, inutiles, désinvoltes

ou agressifs" sont interdits lorsqu'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique comme : les bruits provenant d'animaux domestiques, les appareils électroménagers et de diffusion de son et musique, les outils de bricolage, de jardinage ou de matériels de travaux, les pétards et feux d'artifice (lire également ci-dessous)...

Cependant, l'appréciation de la gêne provoquée prend en compte la durée, la répétition ou l'intensité de ces bruits parasites et est estimée par la police nationale, municipale ou l'agence de médiation. Rassurez-vous, nos réveillons de fin d'année, en raison de leur caractère exceptionnel ne sont pas concernés ! D'autant que le 1^{er} janvier comme la fête du 14 juillet et la fête de la musique font l'objet d'une dérogation. De même votre petite fête entre copains si elle ne se reproduit pas tous les samedis soir ne tombe pas sous le couperet de la loi... En fait, le plus simple reste encore de prévenir vos voisins si vous avez l'intention d'organiser une soirée un peu bruyante. Et d'utiliser votre perceuse à un autre moment que le samedi à 8h ou le dimanche à 15h... ■

Véronique Bonnet-Leclerc

Feux d'artifice sous surveillance



Bruno Dubord

Si les pétards et les feux d'artifice sont soumis à la réglementation sur le bruit (lire ci-dessus) et ne doivent pas revenir trop souvent éclater aux oreilles de vos voisins, il faut aussi savoir qu'ils sont l'objet de règles spécifiques. Surtout en ces périodes de festivités... Plusieurs lois encadrent leur usage et ils sont classés en 4 catégories : de K1 pour les pétards inoffensifs à K4 pour les feux qui ne doivent être tirés que par des personnes à qualité (munies d'un certificat d'artificier). Et si la première catégorie n'est soumise à aucun contrôle, les trois autres catégories doivent en revanche obligatoirement faire l'objet d'une déclaration d'emploi auprès du maire, voire de la préfecture (K3 et K4). Donc si vous avez en projet d'organiser votre petit feu d'artifice privé le 31 décembre prochain, prenez soin de prévenir au moins 15 jours à l'avance le service Réglementation de la mairie qui veillera à ce que les conditions de sécurité soient réunies.

Rens. service municipal Réglementation tél. 05 49 78 77 21.

DU 15 JANV. AU 21 FÉV.

Règlements de comptes

Il est midi ce mercredi-là et la sonnette retentit. Isabelle et Laurent sont satisfaits de voir que comme convenu, l'agent recenseur est à l'heure au rendez-vous qu'ils s'étaient fixé quelques jours auparavant. Isabelle et Laurent font partie des 8% de foyers niortais recensés cette année. Depuis 2004, la méthode de recensement des Français a changé pour les villes de plus de 10 000 habitants : chaque année, 8% des logements sont tirés au sort dans chaque ville. Au bout de 5 ans, lorsque 40% de la population aura été interrogée, l'Insee publiera le résultat définitif de ce décompte. 2008 marque ainsi la cinquième année de cette première campagne de recensement et c'est à la fin du mois de décembre que nous pourrons connaître le nombre d'habitants de notre ville⁽¹⁾.



Bruno Dubord

Sachez qu'il est obligatoire que vous répondiez présents à cette enquête de recensement, menée en toute confidentialité. Si vous êtes tirés au sort, vous recevrez un courrier vous en informant entre le 5 et le 15 janvier. Puis un des 13 agents recenseurs de terrain que la Ville a recrutés vous rendra visite pour vous fournir des documents à remplir. Cette personne doit être munie d'une carte tricolore officielle, l'accréditant de sa mission. Elle pourra vous aider à renseigner les questionnaires et reviendra dans tous les cas les récupérer, en journée, tard le soir ou bien le week-end. A votre convenance, comme pour Isabelle et Laurent, qui n'étaient disponibles que ce mercredi-là, à midi. ■

(1) Résultats sur www.insee.fr.

Pour tous renseignements, un bureau d'accueil est ouvert à l'Hôtel de Ville, tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, du 15 jan. au 21 fév. Tél. : 05 49 78 79 60 ou 61.



2009

l'année du IAQ

comme impro, A comme ados et Q comme quartier : Le projet "Iaq" qui va démarrer à la fin du mois de janvier s'adresse à tous les jeunes de 14 à 18 ans. Pour le premier semestre 2009, il se met en place dans trois quartiers. Comment ? Chaque maison de quartier propose, en lien avec les établissements scolaires, des ateliers hebdomadaires d'improvisation théâtrale animés par la compagnie Aline : Sainte-Pezenne avec le lycée Thomas-Jean-Main et le collège Rabelais, centre-ville avec le lycée Jean-Macé, Champclairot avec les lycées Gaston-Barré et Paul-Guérin.

"Les portes sont ouvertes" : Nicolas Beauvillain, comédien de la compagnie Aline, invite tout jeune intéressé à s'adresser sans tarder soit à sa maison de quartier, soit à son établissement scolaire. La participation aux ateliers est gratuite mais le nombre de places est limité (14 participants par quartier). Seule condition : adhérer au centre socioculturel (5 euros pour l'année). Fin mai, un atelier collectif regroupera l'ensem-

IAQ, c'est le nom du projet "Impro ados quartiers" : à partir de fin janvier, la compagnie Aline, les maisons de quartiers et la Ville proposent aux jeunes de s'entraîner à l'improvisation théâtrale.

ble des participants avant un grand tournoi inter-quartiers, ouvert au public, comme tout match d'impro, et gratuit.

Improviser, ça s'apprend !

"Ce sera une année test" informe Eric Parat, de l'Ensemble socioculturel niortais qui réunit les maisons de quartier. En effet, l'aventure doit se poursuivre les deux années suivantes, avec l'élargissement à d'autres quartiers volontaires. Et l'ouverture à des improvisations musicales, chorégraphiques, voire à d'autres pratiques artistiques contemporaines : graff, vidéo...

L'idée de monter des ateliers d'impro pour ados à l'échelle des quartiers trottait depuis longtemps dans la tête de Nicolas Beauvillain. Une idée qui a rejoint le projet culturel de la municipalité, qui veut mettre en place des activités populaires

de qualité dans les quartiers. Nicolas Beauvillain a découvert à 17 ans l'improvisation théâtrale à la compagnie Aline. Depuis, il est "accro" à cette passion qui est devenue son métier. Comédien professionnel depuis 8 ans, il a déjà monté une ligue d'impro à Poitiers et un atelier ados. C'est lui qui conduira l'atelier de Champclairot. Il sera rejoint par deux autres comédiens d'Aline : Jean-Pierre Pouvreau s'occupera de l'atelier de Sainte-Pezenne et Sébastien Coutant de celui du centre-ville.

"J'ai toujours continué à transmettre ce que j'apprends" dit le comédien. Les ateliers permettront aux participants d'acquérir "les élastiques qui permettent de se balancer dans le vide sans s'écraser par terre". Autrement dit, placer son corps, sa voix, construire une histoire, un personnage... Et bien sûr expérimenter les

techniques propres à l'improvisation, sans oublier les règles des matchs.

Pour mettre sur pied ce "Iaq", la Ville, les maisons de quartier et les établissements scolaires ont travaillé en partenariat dans une démarche qualifiée "d'exemplaire" par Eric Parat : "L'innovation est aussi dans la conduite de projet. La proposition a été faite à tous ; on est sur un temps long, de 3 à 6 ans ; des acteurs issus de mondes divers sont d'accord pour travailler ensemble sur un projet culturel et s'investir suivant leurs moyens."

Principal partenaire financier, la Ville se réjouit aussi de cette première concrétisation. "L'objectif, c'est d'étendre le projet, annonce Nicolas Marjault, adjoint à la culture, avec, l'an prochain, deux quartiers supplémentaires. Mais c'est un énorme boulot et on ne veut pas brusquer les choses. On va d'abord mettre en place des ateliers d'impro en théâtre et danse, là où, d'évidence, des compagnies niortaises ont des compétences fortes et le désir de s'investir dans ce type de projet." ■

Véronique Duval